

COMMUNE DE VENTEROL  
Département des Alpes-de-Haute-Provence

AR\_2022\_042

Règlement de la circulation Rue du Banchet.

Le Maire de Venterol :

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités territoriales articles : L 2212-1 ; L 2213-2 ;
- Vu la demande par laquelle L'entreprise CIRCET CAB4680 1800 avenue Paul Julien 13100 LE THOLONET sollicite la réglementation de la circulation rue du Banchet pour des travaux de remplacement de poteau pour Orange.;
- Vu l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1** : La circulation sera alternée rue du Banchet du 14 au 25 novembre 2022 de 8 heures à 18 heures.

**Article 2** : Pendant cette période, la circulation sera alternée manuellement.

**Article 3** : Le pétitionnaire demandeur de l'arrêté aura en charge la signalisation nécessaire.

**Article 4** : Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de TURRIERS.

A Venterol,  
le 03 novembre 2022

Le Maire  
Bernard RENO

